AVERTISSEMENTS AGRICOLES

BULLETIN TECHNIQUE DES STATIONS D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES

PUBLICATION PÉRIODIQUE : 24 numéros par an

ÉDITION DE LA STATION DE CHAMPAGNE (Tél. 47-22-87)
(ARDENNES, AUBE, HAUTE-MARNE, MARNE)

ABONNEMENT ANNUEL 25 F

Régisseur de recettes de la Protection des Végétaux, 5, place Paul-Jamot - REIMS.
C. C. P. : CHALONS-SUR-MARNE 2.802-15

SUPPLEMENT N° 2 AU BULLETIN N° 80 de MAI 1967 — 16 MAI 1967

V I G N E

ALP 23-5-67 640751

INFORMATIONS

Araignées rouges

Des éclosions ont été observées et un traitement avec un des produits conseillés dans la liste publiée en début d'année est indispensable dans les parcelles contaminées.

L'état actuel de la végétation permet l'utilisation des produits "systémiques".

Rougeot ou Brenner

En raison de la pousse rapide observée dans le vignoble, le traitement doit être renouvelé.

ARBRES FRUITIERS

AVERTISSEMENT

Tavelures pommier - poirier

Un traitement est indispensable sur toutes variétés avant le 20 mai. En raison du relèvement de la température, il doit être effectué même sous une légère pluie; dans ce cas, renouveler la protection dès la fin de la période pluvieuse.

INFORMATIONS

Araignées rouges

Dans les vergers contaminés l'an dernier, un traitement spécifique contre cet acarien doit être réalisé dès maintenant; les éclosions étant généralisées dans tous les départements.

Anthracnose du cerisier

Un traitement est conseillé pour assurer la protection des arbres contre cette maladie.

P/200

Imprimerie de la Station de CHAMPAGNE - Directeur-Gérant L. BOUYX

GRANDE CULTURE

INFORMATION

Méligèthes sur colza de printemps

Sur les colzas de printemps les plus avancés et cependant encore loin de la floraison, on remarque les premières concentrations de méligèthes.

Surveiller attentivement les colzas et intervenir dès la constation des premiers dégâts.

En raison de leur cycle végétatif plus rapide que celui du colza d'hiver et donc de la moindre aptitude des plantes à remplacer les boutons détruits, il importe d'être très vigilant.

Le traitement peut parfois être limité aux bordures (sur 25 à 30 mètres) bien que les insectes aient tendance à se disperser davantage que sur les colzas d'hiver.

Les Contrôleurs chargés des Avertissements Agricoles.

l'Inspecteur de la Circonscription Phytosanitaire de Champagne.